



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AUYRON, CANTAL, ZÉ, BORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES.
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont recues à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon.
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 25 Mai 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rc 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 23 mai	69 75	98 25
Du 24	69 70	98 35
Du 25	69 55	98 20

BULLETIN

L'Empereur de Russie arrivera le 1^{er} juin à Paris. S. M. Alexandre II compte séjourner jusqu'au 11 dans cette capitale.

Le bruit a couru dans quelques cercles politiques que l'Empereur de Russie profiterait de sa visite à la cour des Tuileries pour chercher à s'entendre avec l'Empereur Napoléon sur la question d'Orient. Quelles que soient les vues ultérieures du gouvernement russe vis-à-vis de la Turquie, il est évident que ses préoccupations actuelles sont surtout de ce côté. Une lettre de Constantinople annonce que le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, a adressé un discours au Sultan pour le féliciter de ses vues d'amélioration, pourvu qu'elles soient exécutées aux extrémités comme au centre de l'Empire. La Russie, a-t-il ajouté, ne poursuit aucun but intéressé, mais ses relations, sa religion, ses traditions et ses affinités de races lui inspirent de vives et ardentes sympathies pour le bonheur de ces populations. L'Omonia croit pouvoir garantir que ces mots ont été textuellement prononcés.

La Russie a refusé aux Circassiens émigrés, en Turquie, l'autorisation de revenir dans le Caucase.

Un télégramme de Berlin dit qu'on ignore si vraiment des pourparlers auraient été engagés par la Prusse dans le but d'acquiescer à l'île de Formose pour en faire une station navale.

On nous prêche le désarmement. Voici quel est le pied de paix de l'armée prussienne, non compris les contingents fédéraux : total général : 11,169 officiers, 253,468 hommes, outre les payeurs et 63,432 chevaux. Par suite des nouvelles acquisitions, l'armée a été augmentée de 2,140 officiers, 46,809 hommes et 15,571

chevaux. N'a-t-on pas le droit de s'étonner que l'on crie si haut à Berlin à propos des prétendus armements de la France, laquelle se borne cependant à compléter ses cadres dégarnis ?...

L'Empereur d'Autriche a ouvert la session du Reichsrath par un discours empreint des sentiments les plus conciliants et des idées les plus libérales. Voici le dernier paragraphe de ce document qui résume les aspirations de la nation et les résolutions de son souverain :

« Aujourd'hui que nous tendons à fonder une œuvre de paix et de concorde, jetons le voile de l'oubli sur un passé récent qui a fait à l'empire de profondes blessures. Prenons en considération les enseignements qu'elles nous ont laissés, mais puissions dans un courage indomptable, la force et la volonté de rendre à l'empire le repos et la prospérité à l'intérieur, le prestige et la puissance à l'extérieur. »

L'œuvre est difficile. Elle n'est cependant au-dessus ni de la ferme volonté du peuple autrichien ni des résolutions libérales de l'empereur François-Joseph. D'autres nations, plus éprouvées que l'Autriche par l'adversité, ont repris le rang, la force, la prospérité qui leur étaient déniés. Le peuple germanique se doit et doit à l'Europe cet exemple de courage et d'obstination dans le droit et dans le devoir. Nous comptons qu'il le donnera.

La Chambre des Communes d'Angleterre a sanctionné le principe du droit électoral attaché à la qualité de locataire; mais on croit que ce principe n'a été admis qu'avec l'arrière pensée de le neutraliser en quelque sorte plus tard.

Les lettres de Rome, du 19, disent qu'à la suite du dernier Consistoire, les cardinaux se sont occupés de l'affaire du cardinal d'Andrea, et qu'ils ont décidé, conformément au droit canonique, qu'un délai serait fixé à ce prince de l'Eglise pour venir à Rome présenter sa défense. Ce délai expiré, il serait condamné par contumace, à la perte de son droit de suffrage dans le Sacré-Collège et dans le conclave.

On assure qu'une autre réunion de cardinaux a émis l'avis, que la Conversion financière proposée par l'Italie était une nécessité inévitable.

Un corps de 800 soldats pontificaux poursuit les bandes de brigands dans les provinces de

Viterbe et de Civita-Vecchia. Une femme, nommée Luisella, qui commandait une bande, a été faite prisonnière. Elle avait tué quatre soldats ou gendarmes.

Des lettres d'Athènes, sous la date du 16, confirment la nouvelle des derniers combats livrés en Crète. Omer-Pacha ayant tenté de forcer les défilés conduisant à Sphakia, aurait été obligé de revenir camper sous les murs de Rethymio. Le Bulletin du comité crétois d'Athènes, dit que les Turcs ont envoyé 365 blessés à Souda, près de La Canée. D'après le même bulletin, Omer-Pacha aurait fait détruire les moissons et incendier dix-sept villages.

L'exécution par Diaz de l'Empereur Maximilien après la prise de Queretaro n'est heureusement pas confirmée. Un journal de Mobile, l'Advertiser, dit que les libéraux se sont emparés de la ville après une sanglante bataille où Miramon a été tué; mais qu'ils ont recherché inutilement Maximilien dans les maisons de Queretaro. On suppose que le malheureux Empereur a réussi à fuir à l'aide d'un déguisement et à gagner le territoire américain où il trouvera protection et sécurité.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

On lit dans le Moniteur du Soir :
Le Prince royal et la Princesse royale de Prusse, partis hier de Postdam, sont arrivés aujourd'hui à Paris.

Le Corps législatif a discuté aujourd'hui la loi sur la naturalisation. MM. Picard, de Parieu et Marie ont pris la parole.

Les journaux annoncent que le roi de Prusse arrivera à Paris le 14 ou le 15 juin.

Paris, 24 mai.

Le Corps législatif a adopté le projet de naturalisation par 241 voix contre 15.

Les bureaux examineront demain la demande d'interpellation de M. Picard.

Vienne, 22 mai.

L'archiduchesse Mathilde, fille de l'archiduc Albert, a éprouvé aujourd'hui, dans l'après-midi, un fâcheux accident. Le feu ayant pris à ses vêtements par suite d'une circonstance jusqu'ici inconnue, l'archiduchesse a eu les bras, le cou, le dos et les extrémités inférieures du corps en partie gravement brûlés. Son état donne des inquiétudes par suite du développement de l'inflammation.

Vienne, 23 mai.

Les journaux du matin se prononcent tous d'une manière favorable sur le discours du trône. Ils font

de confusion et de repentir, que c'était par fidélité et par dévouement qu'il supportait la honte d'être suspecté de trahison. Il expose sa vie pour celle qu'il aime : je vous le répète, c'est un héros !

En parlant ainsi, elle était superbe d'énergie et d'enthousiasme. Le cardinal la regardait avec admiration, un profond attendrissement peint sur ses traits.

« Pauvre enfant ! murmura-t-il en baissant la tête sur sa poitrine; elle l'aime elle est perdue ! — Ainsi vous ne me croyez point ? ajouta-t-il à haute voix. »

— Non, répondit-elle avec un gai sourire, non. Mon salut, tout le bonheur qui peut encore m'être réservé, je ne l'attends plus que des mains d'Alexis Orloff.

— Pauvre enfant ! répéta le cardinal. Dans bien des cas, la mort même peut-être un bonheur.

— De ses mains je la recevrais avec joie ! s'écria-t-elle passionnément.

— C'en est fait, impossible de la sauver ! dit le cardinal avec une mélancolique hochement de tête. Puis, prenant la main à Natalie et la regardant avec une compassion profonde, il poursuivit : « J'aurais voulu vous rendre un service pour réparer l'attention dont vous avez failli être victime à ma soirée. Mais vous n'acceptez pas l'aide qu'on vous offre. Vous courez à votre perte, poussée par votre innocence et votre confiance trop généreuse. Dieu vous protège et vous bénisse ! Je souhaite de tout mon cœur n'être en cette circonstance qu'un mauvais prophète. »

— Ce vœu s'accomplira ! s'écria Natalie.

— Vous le croyez, car la femme qui aime à la foi et donne en souriant tout le sang de son cœur à

ressortir, en y applaudissant, le caractère impartial de ce document et l'esprit de loyauté qui l'anime. Ils approuvent enfin hautement l'intention manifestée dans le discours du trône, de renoncer à toute idée de secrètes représailles.

Berlin, 23 mai.

La Gazette de la Croix exprime sa satisfaction du discours de l'Empereur d'Autriche.

Ce journal dit que tant que le programme de l'Autriche sera présenté dans le sens des magnanimes paroles impériales, l'Autriche ne manquera pas d'amis disposés à jeter également un voile sur le passé et à prêter leur concours, au besoin, leur appui, pour la prospérité du royaume Danubien, si important pour l'Europe.

Florence, 22 mai soir.

L'Italie dit que le roi ratifiera à Turin le traité de Londres. Tous les gouvernements représentés à la Conférence ont adressé des félicitations au gouvernement italien au sujet de son attitude pendant les négociations et leurs remerciements pour le service qu'il a ainsi rendu à la cause de la paix.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Florence, le 17 mai, au Moniteur :

« Le bey de Tunis vient de faire hommage au roi Victor-Emmanuel d'un colossal et magnifique canon de bronze qui avait été pris autrefois par des pirates barbaresques sur les galères des Médicis. Cet hommage est donc quelque sorte une restitution gracieuse. Le canon dont il s'agit n'a guère moins de cinq mètres de long sur quatre-vingts centimètres de diamètre à la culasse, et pèse 27,500 livres. Il est couvert sur toute sa longueur de ciselles représentant des trophées d'armes, des chimères, des figures imaginaires ou allégoriques. A la culasse est sculptée une tête de St-Paul. L'orifice de la gueule est de 24 centimètres. Cette pièce rare qui porte le millésime de 1638, est l'œuvre du fondeur Cosimo Cami, et offre un très-curieux spécimen de l'application du génie italien aux arts de la force. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Nous empruntons à une correspondance adressée de Vienne, 19 mai, au Journal des Débats, les extraits suivants :

« Le jour du couronnement de l'Empereur et de l'Impératrice comme roi et reine de Hongrie n'est point encore fixé; mais il est arrêté que cette grande solennité sera célébrée du 15 au 20 juin. A la fin de ce même mois de juin, l'Empereur et l'Impératrice viendront à Paris pour rendre visite à l'Empereur et à l'Impératrice des Français, et pour assister au

l'objet de son amour. Vous ferez comme les autres; quand ce barbare vous plongera le poignard dans le sein, vous recevrez le coup en souriant. »

Il s'inclina devant elle et sortit avec lenteur, en poussant un soupir.

Orloff arriva quelques heures après. Natalie le reçut avec l'expression de la joie la plus pure, et, lui tendant les deux mains, elle demanda :

« Vous rappelez-vous encore ce que ma mère disait à son Alexis ? »

Il la regarda, lut sur son visage quel bonheur elle lui réservait, et tomba à ses pieds en poussant un cri d'allégresse.

« Si je me rappelle ! répondit-il avec passion; mais vous, Natalie, vous en souvenez-vous ? »

— Alexis je l'aime, et je veux faire de toi mon époux ! » reprit-elle en souriant. Puis elle releva le comte en l'entourant de ses deux bras avec une pudique et ravissante rougeur.

— Vous ne me trompez pas ? Ce n'est pas un songe ? s'écria-t-il, l'étreignant avec feu.

— Non, c'est la réalité; je te devais cette réparation; aujourd'hui même, on t'a adjoint auprès de moi. Ah ! ils verront comme j'ai joué à leurs mensonges. Fais venir un prêtre pour bénir notre union. Quoi qu'il arrive ensuite nous partagerons le même sort. Si je deviens un jour impératrice, tu seras l'empereur, et je t'honorerai toujours, je t'obéirai comme à mon mari et à mon maître ! »

Le soir de ce même jour, une scène très-imposante, très-solennelle se passait dans le boudoir de la princesse. Au centre s'élevait un autel orné de fleurs, et devant cet autel se tenait Natalie, en robe de satin

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 25 Mai 1867.

NATALIE

NOUVELLE

Imitation de l'Allemand.

CHAPITRE XVI. — Suite

— Et vous les avez reçus, ces éclaircissements ?
— Je les ai reçus, princesse Tarrakanoff, vous êtes la fille de l'impératrice Elisabeth, Catherine qui tremble devant vous sur son trône usurpé, a dit à l'un de ses favoris : « Allez, et délivrez-moi de cette dangereuse prétendante; mais remplissez cette mission avec habileté, sans le moindre éclat. Respectez ces jours, ne la menacez point; attirez-la dans nos filets par des flatteries; faites qu'elle vous suive volontairement. Dans quelque pays qu'elle se trouve, je ne veux pas qu'on ait à s'y plaindre d'aucune violence de votre part. Et ce favori a juré de lui obéir, comme il le fit autrefois quand elle lui ordonna d'étrangler l'empereur Pierre, comme il l'a fait depuis, quand elle a commandé le massacre d'Ivan VI, pour la reproduction est interdite.

déjà... Mais, que de choses dont il faut admettre la certitude avant d'arriver à la certitude de l'existence de Dieu...

Je terminerai ce que je voulais dire sur Descartes, en mettant en parallèle quelques lignes de notre conférence et un passage de ce philosophe...

Maintenant, écoutez un philosophe, dont vous avez lu l'éloge dans une autre conférence...

Et ne croyez pas que Cousin soit seul à soutenir ces belles choses — il marche avec tous les penseurs un peu exercés...

Dieu est tout, il n'y a qu'une seule et unique substance de laquelle tout sort, dans laquelle tout se résout...

« La religion et la philosophie, dit Cousin, sont les deux grands faits de la pensée humaine; ces deux faits se succèdent: la religion précède, vient ensuite la philosophie...

Le chrétien peut-il ignorer l'état réel de l'homme, l'existence de cet ordre surnaturel, de ces rapports, si haut placés au-dessus de la portée de notre raison,

et que la philosophie est dans l'impuissance absolue d'expliquer; dont elle doit, cependant, tenir un si grand compte, sous peine de périr?...

Car, le rationalisme est la négation des droits de Dieu, comme le panthéisme, est la négation de Dieu même; et là, où les droits de Dieu sont méconnus...

Mon cher ami, à cette apparition du panthéisme, votre raison recule épouvantée — sont-ce, bien en vérité, les traits décrits par le poète:

Monstrum, horrendum, immane, ingens, cui lumen, ademptum Assez, me dites-vous, assez — et certes, jen conviens...

Il est bien douloureux de voir des hommes intelligents, des hommes pleins du désir de contribuer au progrès de la société, se laisser tellement subjugué par l'autorité de certains noms...

Comme moi, j'en suis sûr, mon cher ami, vous les plaiguez, et, pour toute vengeance, vous leur souhaitez de mieux comprendre la bonté de Dieu...

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRS. Contains dates for Ascension, St. Angela, and St. Clair.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Le Sueur D. Perez. Audience du 21 mai 1867. Affaire Gineste. — Meurtre.

Autrefois surtout, il était peu de sessions d'assises où le jury du Lot n'eût à statuer sur des affaires de meurtre ou d'assassinat.

A la session de novembre dernier, nous rendions compte d'un meurtre commis à Lentillac, et aux débats, furent providentiellement révélés les noms des auteurs d'un assassinat commis dans une commune voisine.

Le 3 février dernier, à Felzins a eu lieu un nouveau crime. Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation:

« Le nommé Gineste (Louis) dit Cadet, âgé de 25 ans, cultivateur, au village d'Anguirande, commune de Felzins, arrondissement de Figzac, affectait depuis quelque temps des allures hostiles à l'égard du nommé Cornède Casimir, seigneur de long, âgé de 24 ans, demeurant dans la même commune...

Ces paroles menaçantes firent impression sur Cornède; il en fit part, le lendemain, aux témoins Arnagol et Fournié. Le samedi suivant, 2 février, il se produisit un autre fait de nature à augmenter ses appréhensions...

N'ayant pu obtenir d'eux une explication suffisante sur leur présence à pareille heure dans ce lieu isolé, Arganol, en conclut qu'ils étaient venus attendre Cornède...

Le même jour, 3 février, Cornède, en compagnie des nommés Lafon et Combénégre, revint, dans l'après midi, à l'auberge Laro-miguière. Ces jeunes gens y rencontrèrent Gineste Cadet, Jean Donnet dit Cardonnel et Lalarrie Cadet...

Il fallut les efforts réunis de plusieurs assistants, pour mettre un terme à ces atrocités. Cornède put à peine prononcer quelques mots: « Ah! le misérable! »

En butte aux injures de la foule qui l'avait entouré, Gineste parut en proie, un instant, aux remords. Un témoin le vit verser quelques larmes et l'entendit s'écrier: « Ah! mon Dieu! que je serai malheureux à l'avenir! »

En conséquence, le susnommé Gineste (Louis), dit Cadet, est accusé d'avoir, sur le territoire de la commune de Felzins, le 5 février 1867, commis volontairement et avec préméditation, un homicide sur la personne de Cornède (Casimir), crime prévu et puni par les articles: 295, 296, 297 et 302 du Code pénal.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président procéda à l'interrogatoire de l'accusé. Gineste prétend que la mort de Casimir Cornède, a été le résultat d'un accident et que c'est au moment où, luttant corps à corps, ils sont tombés à terre, que son fusil est parti et a donné la mort à Cornède.

Le sieur Gazel armurier, déclare que le fusil de Gineste, n'était chargé qu'avec de plomb d'oiseau. Les autres témoins viennent confirmer les charges relevées dans l'acte d'accusation.

M. de Calmels-Puntis, procureur impérial, prenant ensuite la parole s'exprime ainsi: « Il y a une quinzaine d'années, à trois ans d'intervalle, deux victimes tombaient sous les coups d'un cousin et d'un oncle de Gineste. L'une était de Cuzac, à quelques kilomètres de Felzins, l'autre de Felzins même...

» ont attenté à leur vie. Aujourd'hui, c'est à des coups de fusil tirés à bout portant qu'elles succombent. Etrange contrée, où dans un rayon de plusieurs lieues, il n'est pas un village qui n'ait sa propre chronique! Etranges mœurs! étrange progrès! étranges populations, qui, de la civilisation, n'acceptent que des instruments plus perfectionnés de crime!

» Gardiens vigilants et fermes de l'inviolabilité de la vie humaine, cette situation vous impose, mesieurs les jurés, un grand devoir: — Opposer une barrière au flot envahissant, intimider les meurtriers à venir par la sévérité des peines, rendre aux victimes bonne et complète justice.

L'organe du ministère public, après avoir, en effet, rappelé les faits de cette cause, s'attache à démontrer que la mort de Casimir Cornède est le résultat d'un homicide volontaire, commis avec préméditation et sans provocation de la part de la victime.

« Nous ne voulons pas plus vous le laisser ignorer, messieurs les jurés, que nous ne pouvons nous le dissimuler à nous-même, si vous admettiez la préméditation, et si, en même temps, vous rejetez les circonstances atténuantes, ce serait la dernière des peines qui attendraient l'accusé.

« Quant à nous, une de nos fermes convictions que n'ont pu ébranler de séduisantes théories, c'est que la peine de mort est légitime, parce qu'elle est nécessaire; — c'est quelle ne pourra être effacée de nos codes que le jour où le dernier des assassins aura expié son forfait; — c'est qu'en attendant, elle est la seule sauvegarde de la vie des innocents; — c'est que, si elle n'arrête pas tous les coupables, il en est un grand nombre qui, à la dernière heure, reculent effrayés, lorsque entre eux et leur victime, ils voient se dresser et grandir la sinistre image de l'instrument du supplice, se poser cette terrible alternative: Etre ou ne pas être, et souffrir non pas les portes d'un bague d'où l'on peut s'échapper, mais celle de l'éternité dont on ne revient plus.

« Mais d'un autre côté nous ne pouvons oublier qu'un jour, le cœur ému, au milieu d'un morne silence, nous fut imposée cette douloureuse épreuve de requérir le suprême châtement. Aussi, après avoir profondément médité, si la tête de l'accusé est menacée nous ne voudrions pas, entraîné par une inflexible logique, prononcer une parole qui en pût déterminer la chute.

« Si vous voulez sauver la vie de Gineste, deux voies vous sont ouvertes: résoudre négativement la question de préméditation, ou admettre les circonstances atténuantes. Vous pouvez aussi faire l'un et l'autre.

« Mais devez-vous aller jusque là? Faudra-t-il que votre pitié dégénère en faiblesse. Trop de pitié envers un méchant ne serait-elle pas une grande injustice pour les bons? Le bourreau vous fera-t-il oublier la victime? »

« Non, Messieurs. — Dans ces tristes contrées, où l'on se joue de la vie humaine, il faut que votre verdict fasse l'éducation morale de ces populations à moitié sauvages.

« Si vous voulez rejeter la préméditation, votre verdict ne peut nuire à ce salutaire enseignement. Aux yeux de tous, il ne pourra être qu'un acte de sagesse. Il signifiera seulement que vous n'avez pas considéré comme un assassinat, un meurtre commis sous l'impression d'une colère qui n'a pas été longue. Gineste n'étant qu'un meurtrier, il n'a été juste qu'il n'ait pas à subir la peine des assassins. Mais, selon nous, ce premier pas fait dans l'indulgence, vous devez vous arrêter.

« Admettre en outre des circonstances atténuantes, ne serait-ce pas en effet proclamer, qu'il est excusable celui qui, comme Gineste, tue son semblable, sans provocation, sans motif, sans prétexte, — qu'il est excusable celui qui, comme Gineste, frappe sans pitié un brave et honnête jeune homme qui ne pouvait croire qu'il fit usage de son arme, — qu'il est excusable celui qui, au moment où sa victime tombe, n'éprouve rien au cœur qui le fasse reculer devant l'énormité de son forfait, — qu'il est excusable celui qui, au moment où sa victime est tombée, n'a pas senti que sur lui se posait ce doux et triste regard du mourant qui semblait lui dire comme la victime de Cuzac: « Au moins, au nom du ciel! laissez-moi la vie... » — qu'il est enfin excusable celui qui, comme une bête fauve, s'est lâchement acharné sur un être expirant.

